



CCF SA

CENTRE DE CAUTIONNEMENT
ET DE FINANCEMENT

2020

RAPPORT DE GESTION



DES SOUTIENS FINANCIERS EN FAVEUR
DES ENTREPRISES VALAISANNES



business
★ Valais



CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT SA

Pré-Fleuri 6, Case postale 286
CH - 1951 Sion
Tél. +41 27 327 35 50
Fax +41 27 327 35 51
www.ccf-valais.ch

IMPRESSUM

Rédaction CCF SA, Sion
Graphic design Agence Meichtry, Sion
Parution Mai 2021

SOMMAIRE

- 04** MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 06** MESSAGE DU DIRECTEUR
- 08** PRÉSENTATION DU CCF
- 13** LES MISSIONS DU CCF
- 14** FOCUS SUR LE «BOUTIQUE HOTEL BEAU-SÉJOUR & SPA»
- 16** RAPPORT D'ACTIVITÉS
- 21** COVID-19
- 30** COMPTES
- 35** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 37** CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 38** EXPERTS CONSULTATIFS
COLLABORATEURS/TRICES

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La crise du COVID-19 a confronté le CCF à une situation inédite.

L'exercice 2020 s'était engagé sous de bons auspices. Nous pouvions ainsi nous réjouir entre autres des signes d'un net raffermissement dans les remontées mécaniques et le tourisme en général. Longtemps déclinants, ces secteurs, dopés par la mise en œuvre de la LERM (fonds cantonal pour les remontées mécaniques) suivant celle du fonds et du cautionnement touristiques, avaient retrouvé une dynamique positive. La saison 2020 s'annonçait comme celle de nouveaux records après celle de 2019 déjà très bonne.



Jean-Pierre Morand,
Président de CCF SA

Tout s'est arrêté brutalement en mars. Pour le secteur du tourisme, l'excellence jusque-là d'une saison d'hiver stoppée au moment où l'essentiel était déjà fait, combinée avec une saison d'été littéralement *passée entre les vagues*, ainsi enfin que le maintien de l'ouverture cet hiver, que l'on doit à la fermeté de nos autorités cantonales, auront permis de préserver un minimum.

D'autres secteurs n'ont cependant pas eu la même chance. Beaucoup dépendent désormais pour leur survie de l'aide de l'Etat. Au début de la crise, la Confédération a réagi avec une rapidité qui a surpris en étendant les RHT et en mettant sur pied les crédits COVID en un temps record. Ces mesures ont répondu aux besoins immédiats. Des crédits spécifiques aux start-ups, qui n'étaient pas couvertes par les crédits COVID de base, ont suivi. Le canton y a participé. Des aides fédérales et cantonales à fonds perdus sont devenues indispensables pour les entreprises particulièrement touchées. C'est évidemment le cas des secteurs du voyage et de l'événementiel ainsi que les fitness qui ont vu leurs activités réduites à une peau de chagrin ou disparaître. Ne parlons pas de la restauration.

Dans un tel contexte, le CCF avait à se mettre à disposition et à prendre en charge les missions dont le canton le chargerait. Dans un premier temps, il a fallu surtout informer les entreprises et les aiguiller sur les crédits

COVID gérés directement par les banques. De son côté et avec ses partenaires bancaires, le CCF a rapidement confirmé aux entreprises bénéficiant déjà d'un financement de l'octroi de principe d'un report des amortissements.

Avec les crédits spécifiques aux start-ups, le CCF est monté une première fois en première ligne. Il en a géré l'octroi en Valais.

L'engagement le plus conséquent du CCF a cependant été celui lié aux *cas de rigueur*, soit les entreprises touchées de plein fouet dans l'événementiel, les voyages, ainsi que les fitness. En décembre 2020, le CCF a ainsi traité en moins de 15 jours plus de 30 demandes et octroyé un montant d'aide de plus Fr. 2.7 mios. Chaque demande requiert un examen et a fait l'objet d'un rapport écrit de plusieurs pages.

Au prix d'un effort supporté en première ligne par la direction et l'ensemble des collaborateurs, mais aussi par le Conseil et singulièrement par le Bureau qui a siégé pendant plusieurs mois deux fois par semaine pour prendre les décisions d'octroi, le CCF a su répondre de manière adéquate.

Personne n'a lésiné sur son temps ni hésité à travailler hors des horaires usuels. Des vacances ont été reportées ou raccourcies. La direction a su en outre judicieusement chercher des appuis supplémentaires auprès de tiers disposant des compétences nécessaires et qui ont apporté une aide précieuse.

En parallèle, des dossiers ordinaires ont bien entendu continué à être traités. Il sont importants et illustrent la résilience de notre économie et la foi en l'avenir d'entrepreneurs qui continuent à avancer avec des projets qui participeront au futur économique du Valais.

Nous ne sommes pas encore au bout de la crise. Le début de l'exercice 2021 reste marqué par la pandémie. Le CCF continuera bien entendu à jouer son rôle dans ce contexte. Le bout du tunnel va cependant arriver. Il le doit. Tant le Conseil du CCF que ses collaborateurs ne souhaitent qu'une chose : se consacrer à nouveau avant tout au soutien d'activités nouvelles. Pour terminer à ce sujet par une note optimiste, on peut relever qu'en dépit des difficultés présentes, des bases pour un avenir positif ont continué à se renforcer dans notre canton, notamment à Sion avec l'EPFL désormais bien installée et aussi autour des expansions la Lonza à Viège. Nous nous réjouissons de voir les fruits de ces développements et leur apporter un soutien qui en facilite le murissement.

Jean-Pierre Morand,
Président de CCF SA



Dans un tel contexte, le CCF avait à se mettre à disposition et à prendre en charge les missions dont le canton le chargerait

MESSAGE DU DIRECTEUR

Comme l'écriture de ce message est difficile. Ces deux pages sont trop courtes pour rapporter fidèlement ne serait-ce que la moitié de ce qu'a vécu le CCF. Je vais donc tenter d'évoquer 2020 sans avoir la prétention d'être exhaustif.



Jacques Métrailler,
Directeur de CCF SA

Sans surprise, et comme pour beaucoup, 2020 aura été l'année de tous les superlatifs, une année hors norme et hors du temps. Notre société peut être comparée, toute proportion gardée, à un service de « soins intensifs » mais économiques. Dans le cadre de ses activités usuelles et traditionnelles, ce service traite d'ores et déjà une catégorie d'entreprises « hors règles standards », qui ne trouvent pas leurs besoins financiers vitaux dans les circuits de financement traditionnels. Ces cas là sont, par définition, chronophages car les exceptions et le sur-mesure – à ne pas confondre avec sans mesure – y sont la règle.

En cette période de crise, la volonté d'inciter les entreprises valaisannes à investir malgré les incertitudes a été démontrée par une prise de risque supplémentaire du CCF, fidèle à sa politique anticyclique de soutien pour stimuler l'économie. Cela a été le cas pour les propositions de financement sous forme de prêts et cautionnements, mais aussi pour notre enveloppe de subventions qui a été doublée, grâce à nos réserves historiques.

Enfin, si la Confédération est intervenue par la mise en place des fameux crédits COVID, et si le canton du Valais s'est chargé des secteurs de la restauration et des bains thermaux, notre société a été appelée à traiter les cas critiques de « COVID économique », notamment pour les start-ups, les entreprises des secteurs du voyage, de l'événementiel, des loisirs (fitness et autres centres ludiques), et enfin, les sociétés industrielles.

Entre :

- le suivi et le traitement des dossiers et demandes traditionnelles ;
- la participation aux groupes de travail nécessaires à la mise en place et la gestion des soutiens COVID cantonaux et fédéraux ;
- la réorientation des 550 demandes d'aides financières reçues en mars 2020, dans un vent de panique générale ;
- la mise en place d'un home office performant et de processus décisionnels simplifiés ;
- le report des amortissements de nos engagements pour 2020 et l'accès à des reports facilités pour 2021 ;
- le traitement des demandes de cautionnement start-up COVID de la Confédération ;
- la gestion depuis fin novembre des cas de rigueur et le suivi administratif y relatif ;

autant dire que le CCF a eu l'impression d'être au cœur des événements.

Il a beaucoup été question de la lenteur de mise à disposition des aides COVID lors de la deuxième vague. On peut bien sûr regretter que la Suisse – un des pays les plus riches du monde – n'ait pas accepté de se payer le luxe d'anticiper mi-2020 l'arrivée de cette seconde vague pandémique, par la mise en place de manière préventive d'aides financières. On peut également regretter le fait que les crédits COVID n'ait pas été réactivés fin 2020. Relevons

pourtant ici, en le saluant comme positif, le fait que la Suisse a été l'un des pays qui a mis sur pied des mesures le plus rapidement. Notons aussi plus près de nous que le Valais a été parmi les cantons les plus réactifs. Il avait par exemple préparé un plan concret de mesures avant même l'intervention des soutiens de la Confédération. Enfin, pour les aides financières gérées par notre organisme, le feu vert a été donné pour le traitement des cas de rigueur le 14 décembre 2020. Les premières décisions positives ont été prises dès le lendemain pour Fr. 1.5 mio, avec des premiers versements effectués avant le 31 décembre 2020. 90% des demandes reçues ont été traitées en un temps record, avec près de Fr. 19.9 mios d'aides financières accordées à fonds perdus à 226 sociétés au 31.03.2021.

Qui dit vitesse d'exécution dit aussi marge d'erreur tolérée. Celle-ci aura permis une intervention rapide, induisant un gain global supérieur en comparaison de quelques décisions pouvant soulever des questions. Les sociétés valaisannes ne pouvaient plus attendre les liquidités promises depuis des semaines, voire des mois, par la Confédération lors des traditionnelles conférences de presse. Le décalage entre les annonces et la réalité du terrain aura été difficile à gérer et à expliquer. Nous avons fait le maximum, dans le cadre légal et instable qui nous a été donné – repris – puis redonné.

Le CCF aura pu, une fois encore, démontrer son agilité et sa capacité de réaction. Nos instances décisionnelles se sont ainsi réunies plusieurs fois par mois, puis par semaine, alors qu'un régime opérationnel spécial a été instauré avec l'augmentation de nos temps partiels, la suspension des vacances, l'engagement de ressources supplémentaires temporaires, le travail durant les fêtes et en soirée, ou encore certains week-end. Nous n'aurions pas pu faire face à nos nouvelles obligations sans un engagement total de nos équipes tant opérationnelles que décisionnelles. Les petits soldats sont vite oubliés, mais leurs actions ont été saluées et remerciées, comme vous pourrez le constater via notre feuillet « messages de remerciements » en pages 24-25.

En conclusion, je remercie notre Conseil d'administration avec une mention spéciale pour mon Président, Jean-Pierre Morand, et mon Vice-Président, Mischa Imdoden, que j'ai côtoyés à maintes reprises ces derniers mois, et dont la complémentarité et l'engagement auront été remarquables. Nous avons formé une bonne équipe. Enfin, un grand merci à mes « réguliers » Céline, Gérard, Ralph, Sibylle, Damien, Milena, Sébastien, Céline et Irene et aux collègues temporaires venus nous aider, Samira, Corina, Benoît et Bruno. Je suis fier d'avoir pu coordonner le travail de toutes et tous et de ce qui a été accompli. Lorsque 10, 12, 14 personnes tirent à la même corde, sans relâche, la masse de travail accomplie est impressionnante. Merci pour votre engagement et de m'avoir suivi, a fortiori dans un contexte général difficile.

Nous ne sommes qu'au début de 2021, mais je crois pouvoir d'ores et déjà dire : vivement 2022!

Jacques Métrailler,
Directeur de CCF SA



Le CCF aura pu, une fois encore, démontrer son agilité et sa capacité de réaction

PRÉSENTATION DU CCF

PRESTATIONS

Le CCF offre des prestations financières variées en faveur des entreprises valaisannes, pour qui elle constitue une source privilégiée de financement.

Ses possibilités d'intervention comprennent des aides financières cantonales :

- des prêts directs, via la gestion de plusieurs fonds étatiques et / ou privés,
- des cautionnements cantonaux facilitant l'octroi de crédits bancaires ou leasings,
- des possibilités de subventions (prises en charge d'intérêts et cofinancements) de démarches commerciales ou visant une amélioration de la compétitivité.

Pour bénéficier d'une prestation financière cantonale du CCF, au moins l'un des trois critères suivants doit être rempli :

1. innovation,
2. réalisation d'un chiffre d'affaires de manière prépondérante à l'extérieur du canton,
3. impact sur l'emploi important.

Pour chaque demande, la rentabilité et la viabilité à terme du projet, son impact sur le tissu économique régional sont pris en compte.

De plus, le CCF intervient en faveur du secteur du tourisme en complément des aides existantes (crédit NPR, crédit hôtelier) via le **fonds du tourisme et le cautionnement touristique** et, depuis août 2019, via le **fonds cantonal pour les remontées mécaniques**.

Le CCF est également **l'antenne valaisanne de Cautionnement romand**, qui propose des cautionnements en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, en se portant caution pour un montant maximal de Fr. 1'000'000.-, tous secteurs confondus excepté celui de l'agriculture.

Enfin, le CCF émet des **garanties de construction** à l'intention des entreprises valaisannes du gros et du second œuvre.

Le CCF peut être mandaté pour des **missions spéciales**, comme par exemple dans le cadre de **soutiens COVID**.



*Le CCF,
votre source de
financement
en Valais!*

Concrètement, ces aides s'insèrent dans le cycle de vie des entreprises de la manière suivante :



LE CCF PEUT DONC INTERVENIR EN MATIÈRE DE SOUTIENS

- À L'INNOVATION
- À LA COMMERCIALISATION
- À L'INVESTISSEMENT
- AU DÉMARRAGE
- EN PHASE DE CROISSANCE
- EN SITUATION DE CRISE
- EN CAS DE REPRISE OU TRANSMISSION D'ENTREPRISE

BASE LÉGALE

Les activités du CCF découlent de la **loi sur la politique économique cantonale** du 11 février 2000 (LPEC). Le Conseil d'Etat demandait alors la création d'un centre de compétence pour l'octroi de cautionnements, de prises en charge d'intérêts et pour l'octroi de capital-risque et de proximité. A ce titre, notre société est au bénéfice d'un contrat de prestations qui fixe le cadre de ses missions.

Cette organisation hors des services de l'Etat garantit au CCF une totale indépendance en matière d'analyse et de prise de décision, basées sur des critères exclusivement économiques.

La modification de la **loi sur le tourisme** du 9 février 1996, adoptée par le Parlement valaisan le 8 mai 2014, a institué de nouvelles aides financières en faveur de projets touristiques sous forme de garanties, ainsi que de prêts issus du fonds cantonal pour le tourisme. La gestion de ces aides a été confiée au CCF.

Le 17 mai 2018, le Parlement valaisan a adopté la **loi sur l'encouragement des remontées mécaniques** (LERM) ayant pour but de renforcer et d'améliorer la compétitivité des remontées mécaniques dans le canton du Valais par la mise à disposition de mesures d'encouragement financières ciblées. Le 20 février 2019, l'ordonnance y relative (OLERM) a été validée, alors qu'en juin de la même année, un règlement de la gestion du fonds a été accepté par le Parlement, désignant le CCF comme gestionnaire dudit fonds.

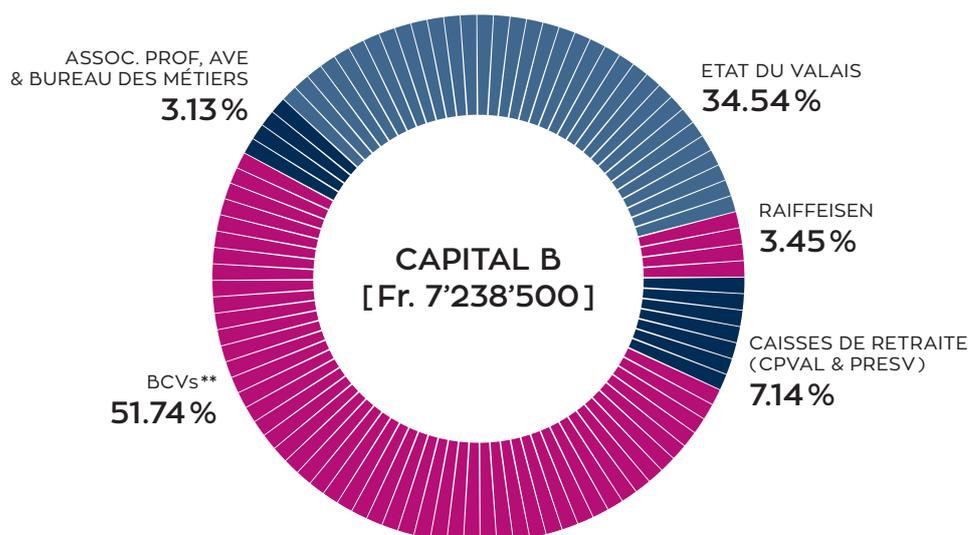
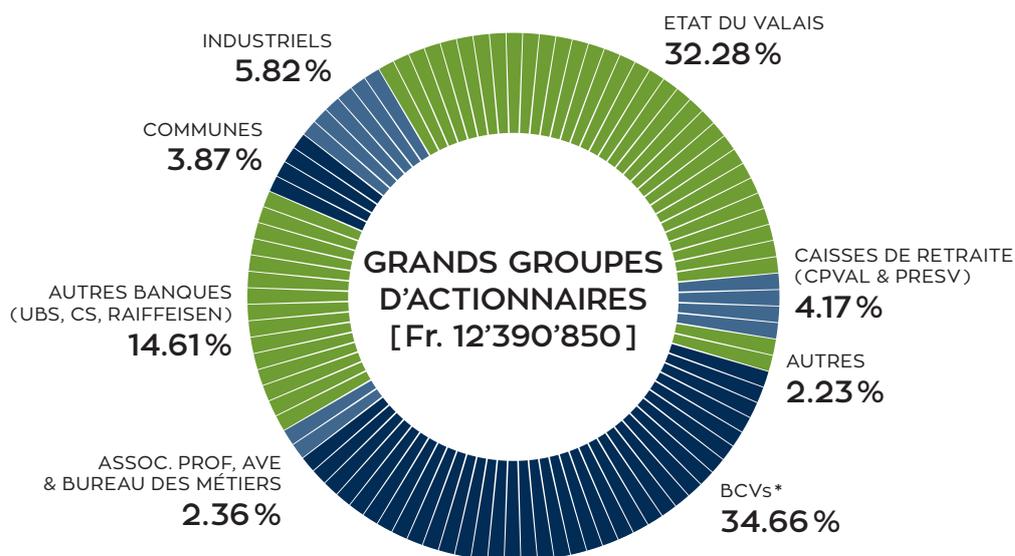
ACTIONNARIAT

L'actionnariat du CCF est composé :

- d'actionnaires de type A, dont la contribution se veut avant tout un soutien aux activités de la société en faveur de l'économie valaisanne,
- d'actionnaires institutionnels de type B, qui ont investi dans la société à des fins de rendement. Ils bénéficient à ce titre d'un droit à un dividende privilégié.

Le versement d'un dividende aux actionnaires B fait partie du business model choisi pour le CCF par l'Etat du Valais pour inciter le développement d'une activité d'investissement professionnel dans notre canton.

Le capital-actions du CCF se monte à Fr. 12'390'850.-, en mains de 1'700 actionnaires, répartis de la manière suivante :



* dont 26.19% via le fonds Valinvest sous gestion BCVs

** dont 44.83% via le fonds Valinvest sous gestion BCVs

PARTENAIRES

Le CCF fait partie de **Business Valais**, la promotion économique valaisanne et propose à cet effet des prestations de services financiers à l'intention des entreprises et des entrepreneurs valaisans.

Les autres partenaires de Business Valais sont :

- Le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI),
- CimArk SA,
- Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG,
- L'Antenne Région Valais romand.

Ces partenaires sont compétents en matière d'accompagnement et de coaching aux entreprises, de transfert technologique, de formation, de mise en relation et de bien d'autres prestations.



Le CCF est également **l'antenne valaisanne de Cautionnement romand** qui a pour but de promouvoir, par voie de cautionnement, le développement économique et la création d'emplois et d'idées sur le territoire des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.



LES MISSIONS DU CCF



CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Le CCF intervient, tous secteurs confondus, via des aides adaptées aux cycles de vie de l'entreprise, via des cautionnements bancaires, des garanties de construction, des prêts directs et/ou des subventions.



EXPERTISE FINANCIÈRE

Le CCF est à disposition de toute institution publique devant faire face à des études d'investissements, dans le cadre de mandats spécifiques d'analyse financière et d'expertise budgétaire.



CONSEILS FINANCIERS

Le CCF conseille les entreprises valaisannes dans le cadre de l'évaluation du montage financier le plus approprié à chaque phase de développement de l'entreprise.



INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Le CCF assure une coordination entre les différents bailleurs de fonds et favorise les mises en relations entre investisseurs privés et les entreprises valaisannes.

BOUTIQUE HOTEL BEAU-SÉJOUR & SPA À CHAMPÉRY





Construit en 1916, agrandi en 1943, rénové en 1981, le voici en 2021. La famille Kleinknecht Zurkirchen perpétue la tradition du cycle des 40 ans – sans le savoir au départ – en offrant à cet établissement centenaire un nouveau Chalet composé de 10 chambres et un SPA.

Ceci a été possible grâce au soutien du CCF et toute son équipe. Convaincu par le projet, le CCF sait que cette capacité supplémentaire a des répercussions sur l'économie de tout un village. Ces aides ne sont pas que ponctuelles et ciblées. Elles offrent aux commerces locaux une clientèle plus régulière et permet de pérenniser les activités sur le long terme de tous les secteurs. Leur implication et leur soutien nous ont été précieux et nous ont émus lorsque les négociations bancaires se sont corsées.

En sus de l'aide financière via ses aides au tourisme, le CCF a été le facilitateur pour trouver les solutions de financement avec les organismes tiers comme la Société du Crédit Hôtelier et le canton du Valais, via un prêt NPR. Nous leur en sommes très reconnaissants.



*Philippe Zurkirchen
Accompagné de Sophie Kleinknecht Zurkirchen et Arnaud Kleinknecht
Propriétaires-Directeurs*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CCF

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

532

SOCIÉTÉS VALAISANNES COLLABORENT AVEC LE CCF

153 mios

D'ENGAGEMENTS AU 31.12.2020,
EN FAVEUR DE **498** SOCIÉTÉS

38 mios

D'AIDES FINANCIÈRES DIRECTES OU INDIRECTES ACCORDÉES EN 2020,
EN FAVEUR DE **132** SOCIÉTÉS

290

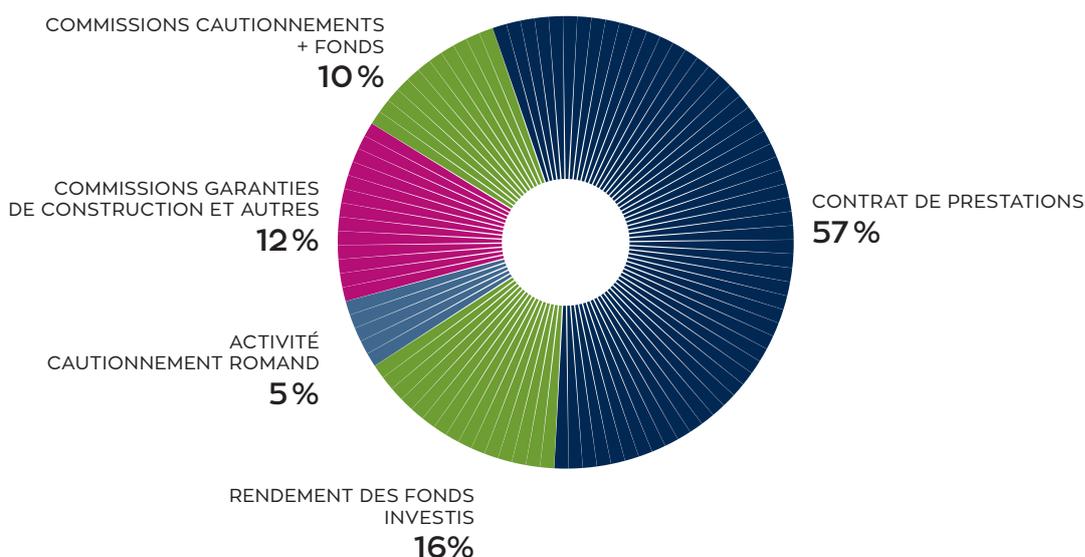
DEMANDES D'AIDES ANALYSÉES EN 2020,
SOLLICITÉES PAR **228** SOCIÉTÉS

31.6 mios

DE GARANTIES DE CONSTRUCTION ÉMISES EN 2020,
EN FAVEUR DE **150** SOCIÉTÉS

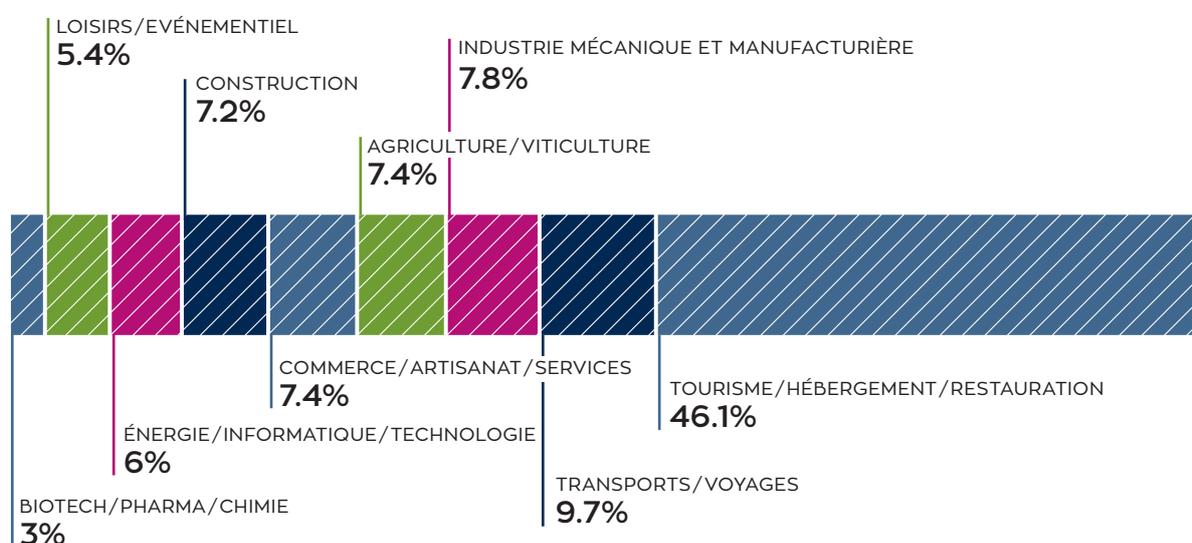
SOURCES DES REVENUS

Répartition des revenus 2020 (Total Fr. 2'564'467)



ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2020

Répartition des nouvelles aides financières accordées en 2020 par secteur en Fr. (Total Fr. 37'793'277)* (hors garanties de construction) – en faveur de 132 sociétés



* les aides accordées correspondent dans les faits à des propositions fermes d'investissement de la part du CCF, qui peuvent être conditionnelles.

**TOTAL DES AIDES ACCORDÉES EN 2020 PAR TYPE EN Fr.
(TOTAL Fr. 69'443'571 INCLUS GARANTIES DE CONSTRUCTION)***

CAUTIONNEMENTS
16'338'677



PRÊTS/PARTICIPATIONS
11'995'000



SUBVENTIONS
9'459'600



GARANTIES DE CONSTRUCTION
31'650'294

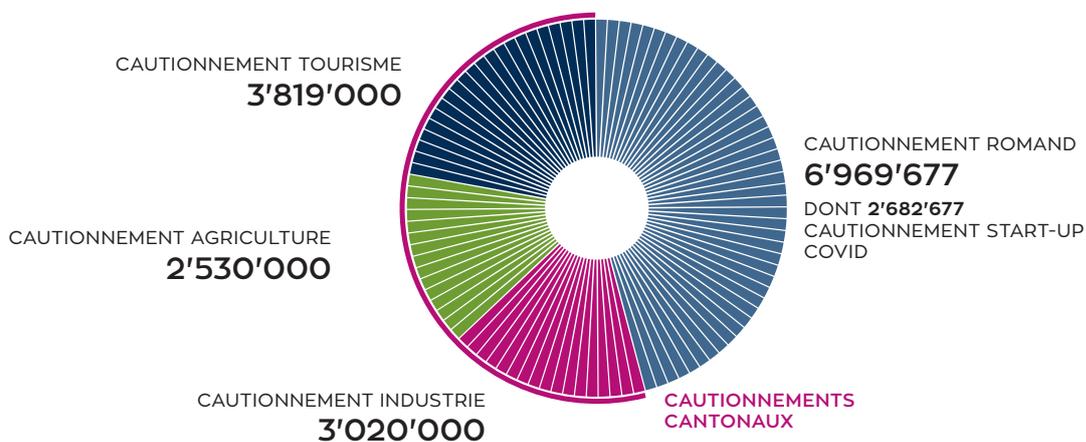


* les aides accordées correspondent dans les faits à des propositions fermes d'investissement de la part du CCF, qui peuvent être conditionnelles.

**DÉTAIL DES AIDES ACCORDÉES EN 2020 PAR TYPE EN Fr.
(TOTAL Fr. 69'443'571 MIOS)**

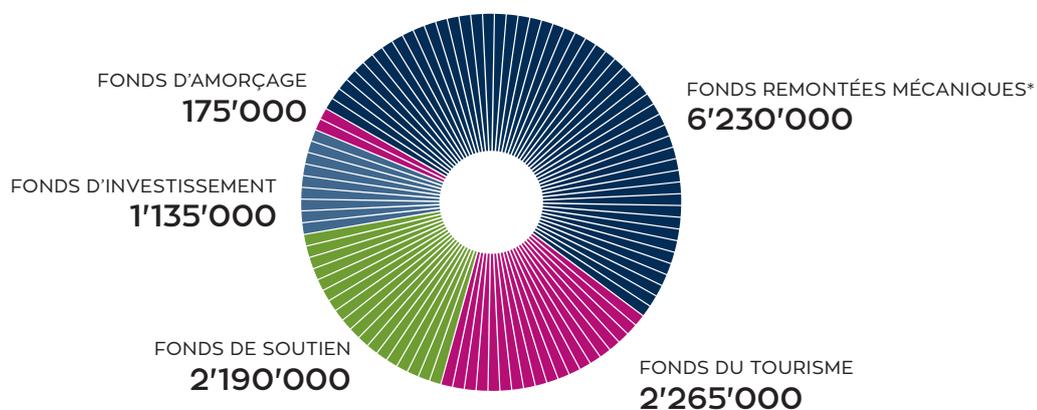
CAUTIONNEMENTS

56 demandes acceptées pour Fr. 16.3 mios



PRÊTS/PARTICIPATIONS

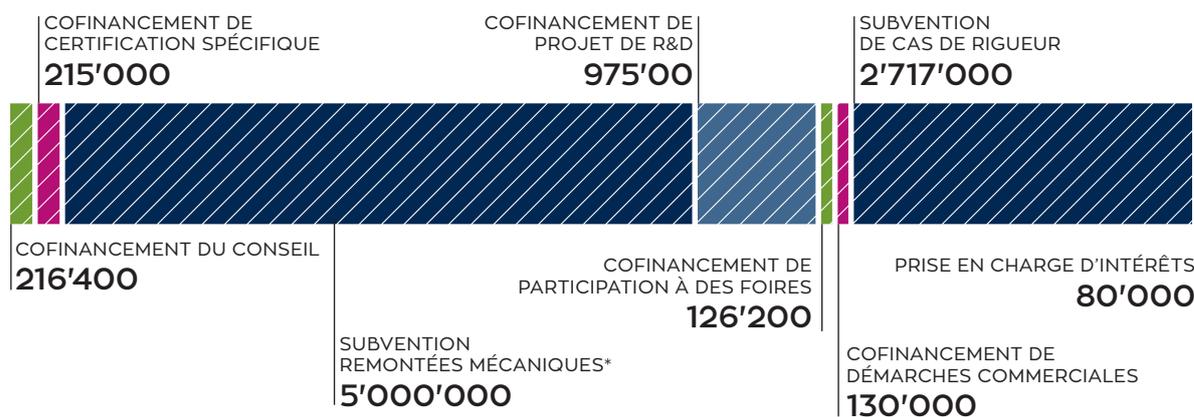
29 demandes acceptées pour Fr. 12 mios



* sous réserve de leur acceptation par le Conseil d'Etat

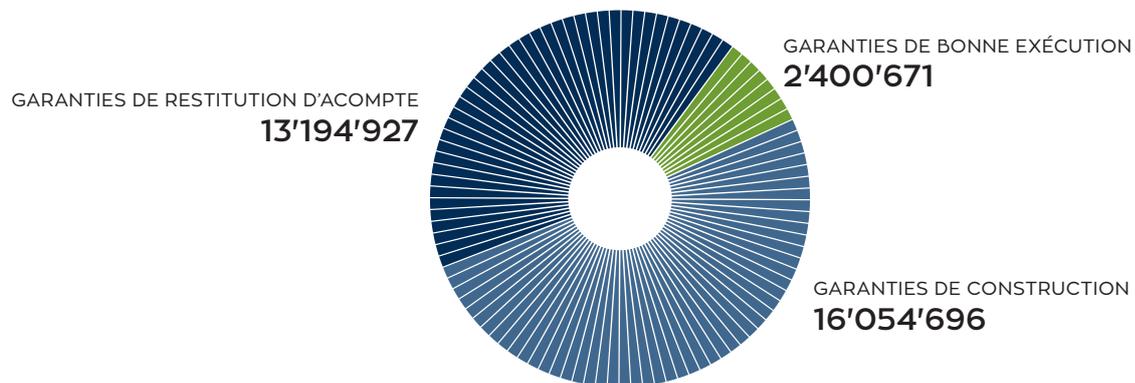
SUBVENTIONS

82 demandes acceptées pour Fr. 9.5 mios



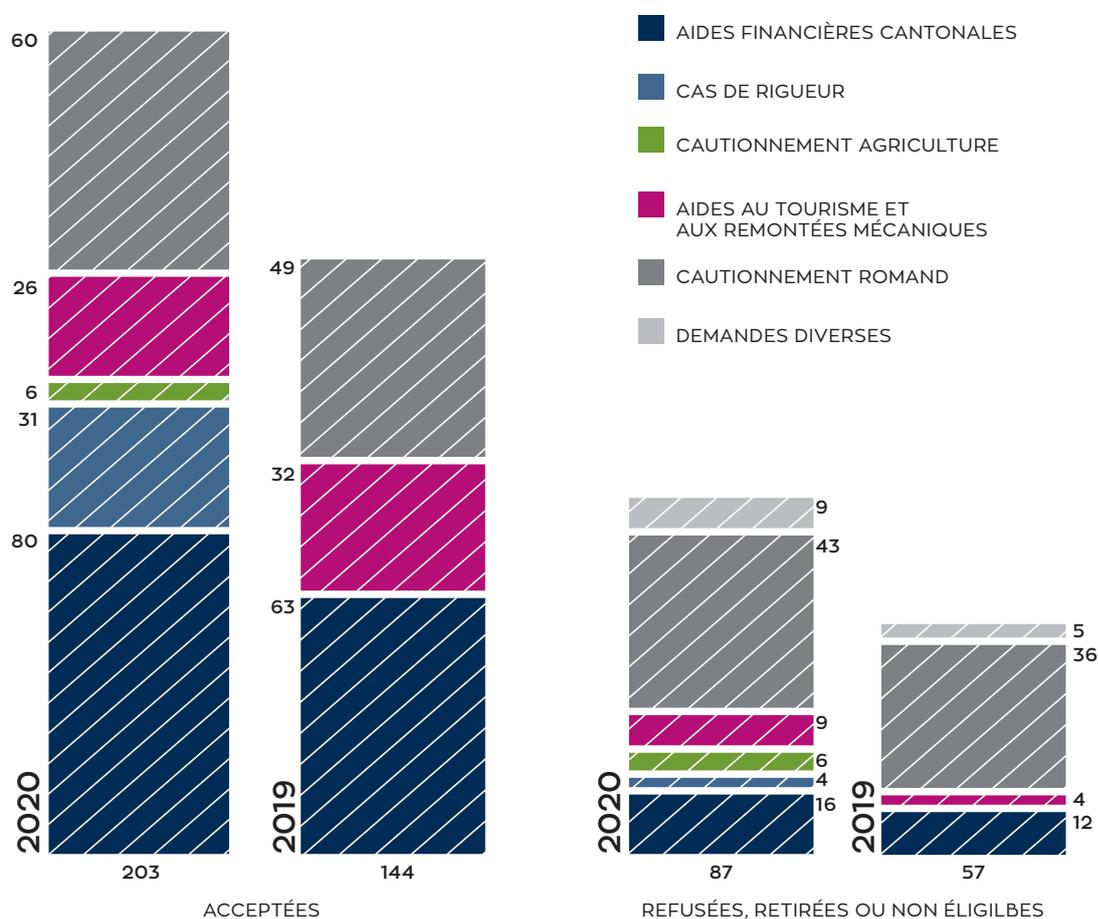
GARANTIES DE CONSTRUCTION

1'043 garanties émises pour Fr. 31.7 mios



290 DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES SOLLICITÉES PAR 228 SOCIÉTÉS TRAITÉES EN 2020 (HORS GARANTIES DE CONSTRUCTION)*

(2019: 201 demandes; 161 sociétés)



* Dans ces demandes, sont également pris en compte les reports d'amortissement et les abandons de créance.

COVID-19

Cette année a été exceptionnellement intense et a demandé une mobilisation générale de toutes nos ressources. Face à l'ampleur de la pandémie et aux conséquences économiques des mesures de confinement, le CCF s'est montré extrêmement réactif pour pouvoir répondre au mieux et le plus rapidement possible aux craintes et aux besoins des entrepreneurs valaisans. Cela s'est démontré tant au niveau opérationnel (mise en place notamment d'un home office performant, réorganisation des processus de travail, engagement de personnel supplémentaire), que décisionnel (instauration de processus de décision simplifiés, tenue de séances bi-hebdomadaires).

En mars, peu après l'annonce par le Conseil fédéral des restrictions sanitaires, le CCF a endossé une fonction d'**information**, puisque plus de 550 demandes de soutiens lui sont parvenues dans un vent de panique générale et ont dû être réorientées au jour le jour. Une brochure répertoriant l'ensemble des aides, tant cantonales que fédérales, à disposition des sociétés et des indépendants impactés par la crise, a également été mise sur pied. Tout le monde a travaillé jour après jour, soirées et week-ends compris, durant des mois.

Le CCF a par ailleurs très rapidement entrepris un **report général des amortissements** jusqu'au 31 décembre 2020 de l'ensemble des engagements cantonaux et des engagements via Cautionnements romand permettant ainsi aux entreprises de préserver leurs liquidités.

Cette mesure a précédé le programme de prêts COVID instauré par la Confédération, auquel le CCF a également participé via le traitement des soutiens aux start-ups qui nous a occupés durant l'été.

Le COVID aura également influencé le traitement des dossiers usuels, puisque le CCF a adopté une politique plus offensive en leur faveur, de façon à stimuler l'économie. Des **soutiens spécifiques** à hauteur de Fr. 8'684'977.- directement en lien avec la pandémie ont été accordés, dont Fr. 2'682'677.- de **cautionnement start-up COVID**.

A l'automne, avec l'arrivée de la deuxième vague, la majeure partie de notre temps a été dédiée à la mise sur pied puis au traitement des aides pour les **cas de rigueur**, en faveur des acteurs des secteurs de l'événementiel, du voyage dans un premier temps et des loisirs dans un second temps, avec une montée en puissance continue. Chaque dossier a nécessité une analyse « au cas par cas » du CCF, en raison des critères fixés par la Confédération et affinés par le canton.

Reçus du SETI, les premiers cas de rigueur ont pu être traités par le CCF dès la mi-décembre. Ainsi, au 31.12.2020, des contributions ont été accordées en faveur de 31 sociétés pour un montant total de Fr. 2'717'000.- et les premiers versements sont intervenus avant la fin de l'année. Cela a constitué les prémises de soutiens de plus grande ampleur puisqu'à la fin mars 2021, le CCF a pris des décisions pour Fr. 19'894'700.- en faveur de 226 sociétés, dont Fr. 17'103'700.- déjà versés.

CHRONOLOGIE

MARS - AVRIL 2020

- Participation aux groupes de travail pour la mise sur pied et la gestion des soutiens COVID cantonaux et fédéraux. Réorientation des 550 demandes d'aides financières reçues. Mise en place:
 - d'une communication axée sur les aides à disposition;
 - d'un home office performant;
 - de processus décisionnels simplifiés.
- Suspension générale de nos amortissements jusqu'au 31.12.2020 pour les aides cantonales et via Cautionnement romand.
- Enveloppe de Fr. 1.5 mio décidée pour l'octroi de cofinancements de projet de R&D interne.

MAI - JUIN 2020

- Dans le cadre du programme de soutien aux start-ups, décision positive du Conseil d'Etat pour un montant maximum possible de Fr. 3,5 mios.
- Mise en place d'une politique dynamique avec prise de risque plus importante pour le traitement des dossiers usuels.

JUILLET - SEPT. 2020

- Traitement des demandes de cautionnement COVID start-up.
- Participation à un groupe de travail pour la mise en place de soutiens aux sociétés industrielles.

OCTOBRE - NOV. 2020

- Participation à un groupe de travail, dirigé par le SETI, pour la mise en place des aides pour cas de rigueur (aides aux sociétés dans le voyage et l'événementiel).
- Dotation de Fr. 15 mios pour l'industrie décidée par le Grand Conseil pour le fonds de soutien et pour l'enveloppe de subventions, dans le cadre des mesures COVID.

DÉCEMBRE 2020

- 14.12: Feu vert du Conseil d'Etat pour prise de décision quant aux cas de rigueur.
- Traitement des premières demandes d'aides sous forme de cas de rigueur:
 - 15.12: Premières décisions (Fr. 1.4 mio);
 - 29.12: Premiers versements effectués.

JANVIER - MARS 2021

- Suite du traitement des demandes d'aides sous forme de cas de rigueur (période d'activité extrêmement élevée).
- 21.01.2021: Ouverture de cette aide aux fitness et centres de loisirs.
- 20.01.2021:
 - Engagement de personnel temporaire supplémentaire (4 personnes);
 - Versement des premiers montants en faveur de ce secteur les jours suivants.

CAS DE RIGUEUR (DÉCEMBRE 2020 – MARS 2021)

Nombre de demandes reçues du SETI: **316**

Nombre de demandes traitées: **292**

Montants accordés: **Fr. 19'894'700.-** en faveur de 226 sociétés

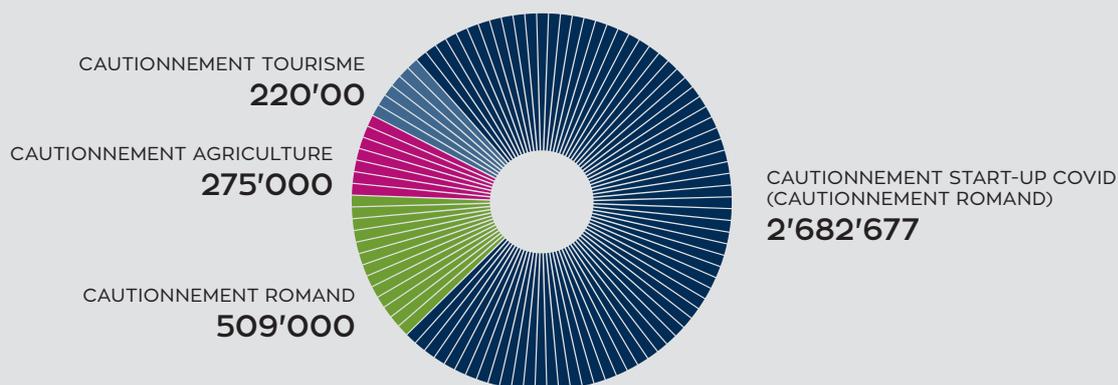
Montants versés: **Fr. 17'103'700.-** en faveur de 205 sociétés

80% des dossiers traités dans les 10 jours après réception du SETI

DÉTAIL DES AIDES COVID SPÉCIFIQUES ACCORDÉES EN 2020 PAR TYPE EN Fr. (TOTAL Fr. 8'684'977)

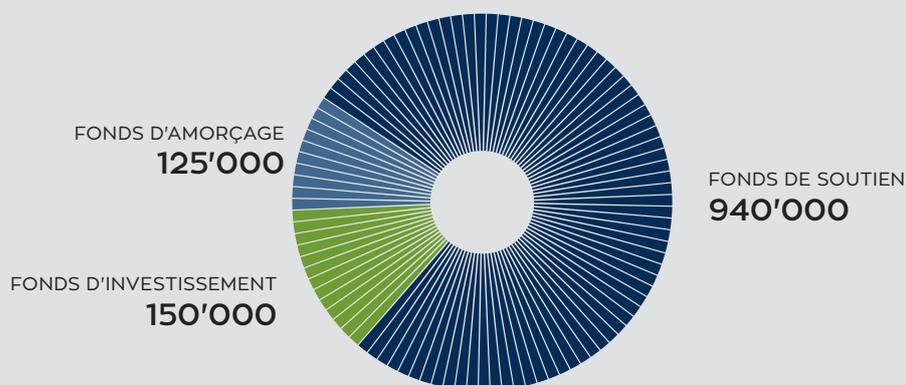
CAUTIONNEMENTS

22 demandes acceptées pour Fr. 3.7 mios



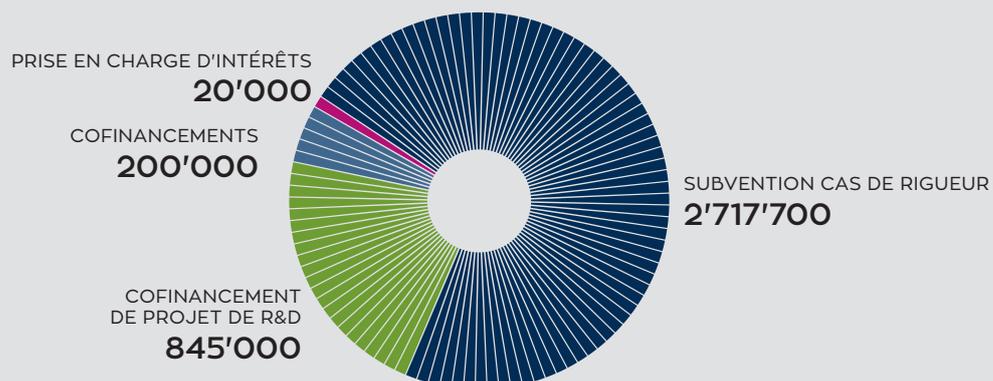
PRÊTS / PARTICIPATIONS

11 demandes acceptées pour Fr. 1.2 mio



SUBVENTIONS

56 demandes acceptées pour Fr. 3.8 mios



MESSAGES DE REMERCIEMENTS

“

Je tiens sincèrement à vous remercier pour votre aide et je vous félicite pour la vitesse à laquelle vous avez traité notre dossier. Encore un grand merci pour votre précieuse aide.

“

En premier lieu nous tenons à vous remercier de votre soutien financier en faveur de notre société. Il nous est très précieux, nous vous en sommes sincèrement reconnaissants. Ces quelques lignes me permettent de vous remercier, ainsi que toutes les personnes impliquées dans le traitement de cette demande, pour la promptitude et la rigueur avec laquelle elle a été traitée. Cette contribution est précieuse en cette période économiquement complexe et je vous prie de croire que nous en ferons le meilleur usage dans le respect de la convention qui nous lie.

“

Je tenais à remercier la réactivité du canton et de votre organisme pour la mise en oeuvre des versements contrairement à ce qu'on peut lire ou entendre.

“

Nous vous remercions pour la rapidité avec laquelle notre dossier a été traité et sommes reconnaissants envers le canton du Valais pour sa générosité. En vous remerciant infiniment pour le suivi et le soutien.

“

Nous tenons à vous remercier très chaleureusement pour le généreux soutien financier que vous nous avez versé. Cela nous permet d'amortir quelque peu une partie des affaires annuelles qui se sont présentées et celles qui ont été perdues. Dans ce sens, encore une fois de tout coeur un grand MERCI. Nous vous remercions sincèrement pour l'aide financière supplémentaire Covid. Cela nous permet au moins de nous maintenir à flots.

“

*Que ça fait chaud au coeur.
Mille merci!*

“

Nous tenons à vous remercier très sincèrement pour votre soutien et la décision positive et espérons à l'attribution d'une éventuelle deuxième tranche. Dans tous les cas, vous avez donné à notre entreprise une perspective d'avenir.

“

Merci, merci, merci, merci beaucoup.

“ Je vous remercie vivement, en mon nom et celui de notre collectif, pour l'échange de la semaine passée ainsi que de votre réactivité sur des problématiques cruciales pour nous. Vous participez de ce fait à apaiser les tourments et la santé mentale de patron d'entreprise dans le désespoir.

“ Ce soutien financier est très important pour la survie de mon entreprise et je tiens à vous transmettre mes remerciements.

“ Je vous remercie pour votre mail et votre rapidité d'action, c'est vraiment juste génial et magnifique. Grâce à vous j'ai retrouvé l'espoir de pouvoir perdurer dans mon activité mais aussi de régler une partie de mes retards dont surtout, mes loyers, ce qui a été fait ce jour, j'ai reçu le versement ce matin. Je remercie également vos deux collaboratrices qui ont su être à l'écoute et ça fait du bien. Un immense MERCI à vous, votre équipe et toutes les personnes qui ont fait à ce que cette aide me soit parvenue. Je ne trouve pas les mots pour vous faire part de ma gratitude.

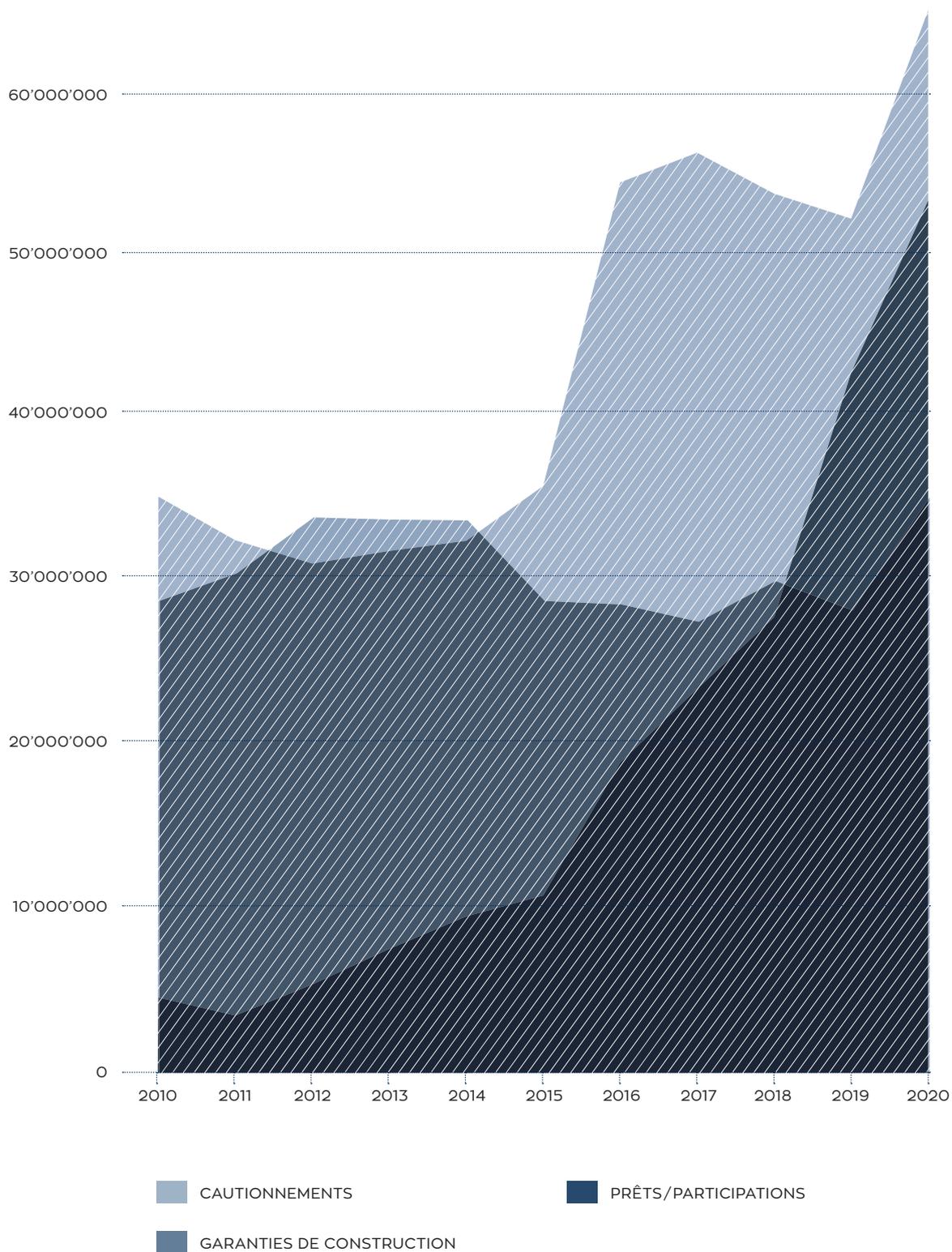
“ Je vous remercie d'avoir traité le dossier aussi rapidement.

“ Je vous remercie de votre décision, qui va nous permettre de souffler un peu. Encore une fois un grand merci, je n'ai pas d'autres mots !

“ Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements pour ce soutien extrêmement important. Avec cette deuxième tranche, un pas complémentaire vers la pérennisation de notre société a été franchi. Cette contribution est une lueur d'espoir pour l'avenir, tant d'un point de vue économique que moral.

“ Merci au CCF pour son soutien financier et son écoute!

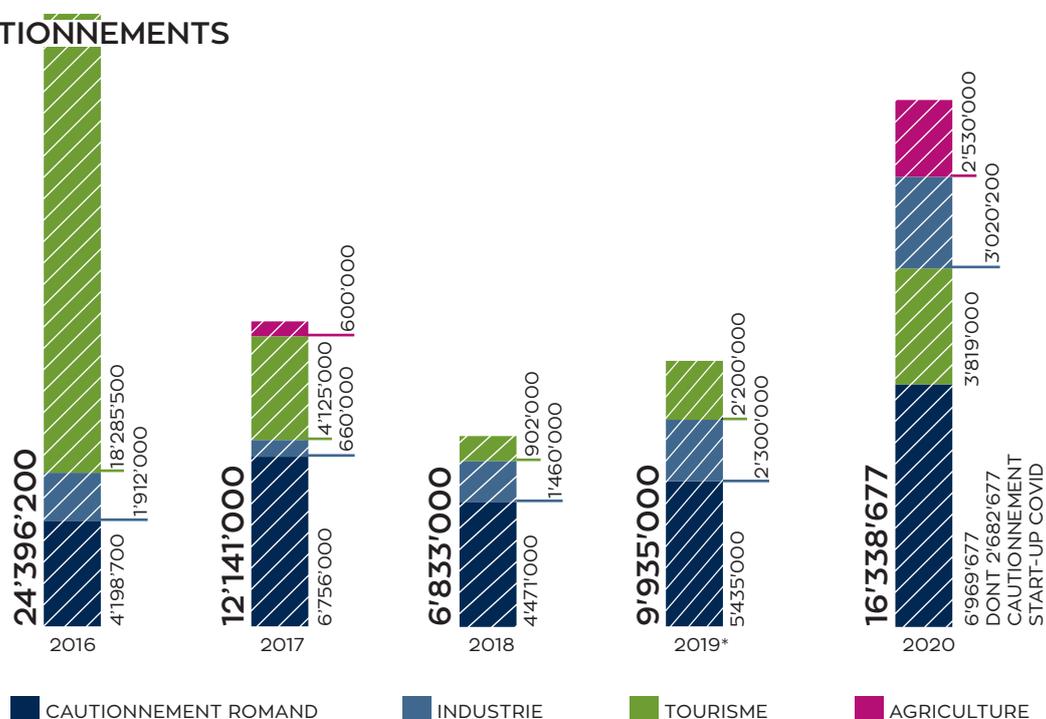
EVOLUTION DES ENGAGEMENTS PAR ANNÉE EN Fr. (DE 2010 À 2020)



ÉVOLUTION DES AIDES FINANCIÈRES

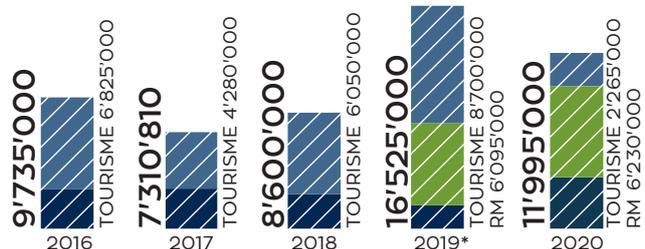
Comparaison des aides accordées sur 5 ans par type (en Fr.)

CAUTIONNEMENTS

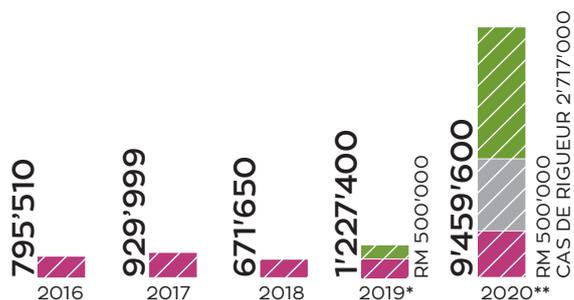


* introduction en 2019 des nouvelles aides en faveur des remontées mécaniques (fonds, cautionnement et subvention LERM)

PRÊTS/PARTICIPATIONS



SUBVENTIONS

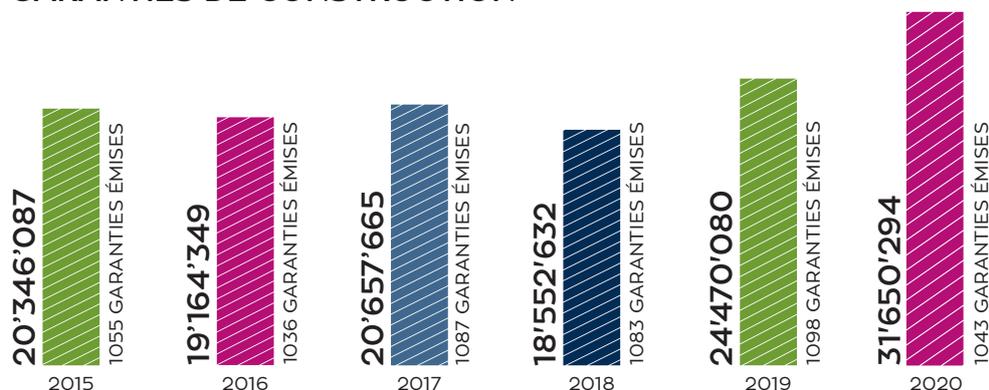


■ INDUSTRIE & AUTRES
 ■ TOURISME
 ■ REMONTÉES MÉCANIQUES
■ SUBVENTIONS TRADITIONNELLES
 ■ SUBVENTION CAS DE RIGUEUR

* Introduction en 2019 des nouvelles aides en faveur des remontées mécaniques (fonds, cautionnement et subvention LERM)

** mise sur pied en 2020 des mesures de soutien aux secteurs du voyage, de l'événementiel et des loisirs (subvention cas de rigueur)

GARANTIES DE CONSTRUCTION



CAPACITÉ D'ENGAGEMENT ET TAUX D'UTILISATION AU 31.12.2020 (EN Fr.)

	Capacité max. d'engagement au 31.12.2020	Engagements au 31.12.2019	Engagements au 31.12.2020	Taux d'utilisation
Tourisme				
Fonds du tourisme	39'865'000	23'743'000	24'958'000	62.6%
Cautionnement tourisme*	100'000'000	24'332'916	24'469'450	24.5%
Fonds remontées mécaniques*	270'000'000	6'095'000	12'825'000	4.8%
Cautionnement remontées mécaniques	100'000'000	0	0	0.0%
TOTAL	509'865'000	54'170'916	62'252'450	12.2%
Cautionnements				
Cautionnement romand	52'800'000	17'090'027	23'223'719	44.0%
Cautionnement romand - start-up COVID*	2'792'500	-	2'792'500	
Cautionnement industrie	30'000'000	10'701'094	11'793'661	39.3%
Cautionnement agriculture	10'000'000	0	2'530'000	25.3%
TOTAL	95'592'500	27'791'121	40'339'880	42.2 %
Fonds				
Fonds d'amorçage**	4'919'897	2'697'631	2'696'570	54.8%
Fonds d'investissement	12'500'000	7'482'122	8'283'472	66.3%
Fonds de soutien**	14'167'157	2'726'000	4'467'500	31.5%
TOTAL	31'587'054	12'905'753	15'447'542	48.9%
Garanties de construction en cours	65'055'094	28'272'844	35'155'621	54.0%
TOTAL	702'099'648	123'140'634	153'195'493	
Autre				
Subvention remontées mécaniques*	20'000'000	500'000	5'000'000	25.0%
Subvention cas de rigueur		-	2'717'000	

* Sous réserve de leur acceptation par le Conseil d'Etat.

** En 2020, une attribution extraordinaire à hauteur de Fr. 1'000'000.- a été décidée par le SETI pour le fonds d'amorçage, ainsi que Fr. 5'000'000.- pour les cofinancements de projet de R&D et Fr. 10'000'000.- pour le fonds de soutien par le Conseil d'Etat.

EXPERTISE ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Expertise

Le CCF a été chargé par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation du canton de l'évaluation des demandes d'aides aux investissements via la NPR, émanant notamment des entreprises de remontées mécaniques.

Durant l'exercice 2020, le CCF a ainsi procédé à l'évaluation de 10 projets d'investissements totalisant Fr. 48.5 mios et pour lesquels des crédits sans intérêt (NPR) pour un montant de Fr. 9 mios ont été sollicités.

Par ailleurs, trois rapports d'évaluation divers ont été fournis: un portant sur un projet de création d'un musée envisagé par le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), un autre pour une association qui souhaitait un regard externe sur un business plan établi ainsi que pour une société de remontées mécaniques.

Conseil et suivi, aide à la restructuration, aide à la création

33 entreprises ont bénéficié d'un conseil personnalisé, dans le cadre de visites d'entreprises effectuées ou de séances d'information, lors de l'analyse de requêtes pour un éventuel soutien financier. Cette activité permet d'identifier le besoin réel de l'entreprise et de procéder aux démarches nécessaires, que ce soit par la mise en contact avec des partenaires spécifiques ou, le cas échéant, pour le montage d'un dossier de demande d'aide(s) financière(s).

Par ailleurs, le CCF a apporté son aide à la création de 22 entreprises et en a soutenu 11 lors de leur restructuration.

+ 192 ENTREPRISES AU BÉNÉFICE D'UN SOUTIEN CANTONAL EN 2020
192 VON DER CCF AG UNTERSTÜTZTE UNTERNEHMEN IM JAHR 2020 (KANTONALE FINANZHILFEN)

+ 173 BÉNÉFICIAIRES D'UN CAUTIONNEMENT DE CAUTIONNEMENT ROMAND
173 BEGÜNSTETE EINER BÜRGSCHAFT DER BÜRGSCHAFT WESTSCHWEIZ

+ 215 SOCIÉTÉS INSCRITES À NOTRE REGISTRE DES GARANTIES DE CONSTRUCTION (Y COMPRIS LES CONSORTIUMS)
215 EINGETRAGENE UNTERNEHMEN IN UNSEREM BAUGARANTIENREGISTER (INKL. KONSORTIEN)

COMPTES - ÉQUIPE



COMPTES JAHRESRECHNUNG

BILAN BILANZ

En Fr./In Fr.

ACTIF / AKTIVEN	31.12.20	31.12.19
ACTIF CIRCULANT / UMLAUFVERMÖGEN	32'799'826.86	38'579'678,37
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme / Flüssige Mittel und kurzfristig gehaltene Aktiven mit Börsenkurs	32'347'815.01	38'157'605,90
Caisse/Kasse	208.35	139.05
Poste/Post	626'105.08	239'009.65
Banque/Bank	16'028'976.33	22'043'953.73
Titres et placements/Wertschriften und Anlagen	A) 16'994'257.79	17'082'461.96
Provisions sur titres / Rückstellungen Wertschriften	-1'301'732.54	-1'207'958.49
Créances résultant de prestations de services / Forderungen aus Leistungen	129'340.68	85'866.54
Débiteurs/Debitoren	223'394.89	184'020.05
Ducroire/Delkredere	-94'054.21	-98'153.51
Autres créances à court terme / Übrige kurzfristige Forderungen	148'215.25	143'768.11
Avances et prêts/Vorschüsse und Darlehen	63'796.34	71'351.05
Impôt anticipé/Verrechnungssteuer	84'418.91	72'417.06
Actifs de régularisation / Aktive Rechnungsabgrenzungen	174'455.92	192'437.82
ACTIF IMMOBILISÉ / ANLAGEVERMÖGEN	48'129'989.89	32'794'552.02
Immobilisations financières / Finanzanlagen	46'383'789.89	30'978'752.02
Prêts à long terme / Langfristige Darlehen	B) 43'489'559.37	28'110'871.50
Participations / Beteiligungen	C) 2'894'230.52	2'867'880.52
Immobilisations corporelles / Sachanlagen	1'746'200.00	1'815'800.00
Mobilier et machines / Mobiliar und Maschinen	27'200.00	43'800.00
Immeuble / Immobilien	4'146'645.83	4'146'645.83
./. Fonds d'amortissement immeuble / Wertberichtigung Gebäude	-2'427'645.83	-2'374'645.83
TOTAL	80'929'816.75	71'374'230.39
PASSIF / PASSIVEN		
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME / KURZFRISTIGES FREMDKAPITAL	58'902'168.48	49'716'692.37
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services / Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	9'854.07	9'103.97
Aides financières / Finanzhilfen	58'682'874.90	49'607'622.76
Fonds engagés / Eingesetzte Mittel	D) 49'314'781.55	34'196'987.40
Fonds disponibles / Freie Mittel	9'368'093.35	15'410'635.36
Passifs de régularisation / Passive Rechnungsabgrenzungen	209'439.51	99'965.64
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME / LANGFRISTIGES FREMDKAPITAL	6'281'401.55	5'964'837.30
Provisions / Rückstellungen	6'281'401.55	5'964'837.30
Provisions du fonds d'investissement / Rückstellungen Investitionsfonds	E) 4'787'488.00	4'486'576.00
Provisions pour garanties de construction / Rückstellungen Baugarantien	F) 1'400'000.00	1'400'000.00
Provision pour grosses réparations / Rückstellungen für Grossreparaturen	H) 93'913.55	78'261.30
CAPITAUX PROPRES / EIGENKAPITAL	15'746'246.72	15'692'700.72
Capital-actions A / Aktienkapital A	5'152'350.00	5'152'350.00
Capital-actions B / Aktienkapital B	7'238'500.00	7'238'500.00
Réserve légale issue du bénéfice / Gesetzliche Gewinnreserve	1'592'573.83	1'576'573.83
Réserve statutaire issue du bénéfice / Statutarische Gewinnreserve	1'353'159.38	1'353'159.38
Bénéfices cumulés / Kumulierte Gewinne	167'982.51	82'720.61
Résultat de l'exercice / Jahresergebnis	270'701.00	318'416.90
Propre part au capital / Eigene Kapitalanteile	-29'020.00	-29'020.00
TOTAL	80'929'816.75	71'374'230.39

COMPTE DE PROFITS & PERTES ERFOLGSRECHNUNG

En Fr./In Fr.	2020	2019
Contrat de prestations/Leistungsvertrag	1'450'000.00	1'150'000.00
Mandats/Aufträge	11'794.50	300.00
Rendement des fonds investis/Ertrag der investierten Mittel	378'295.43	406'224.01
+/- value sur fonds investis/Gewinn/Verlust der investierten Mittel	26'350.00	152'072.19
Attribution à la provision pour fonds d'investissement/ Zuweisung an Rückstellungen Investitionsfonds	E) -300'912.00	-33'025.00
Rendement net des fonds investis/Nettoerlöse aus Investitionen	103'733.43	525'271.20
Récupération s/perte CR/Rückvergütung bestehende Verluste CR	4'300.00	28'900.00
Restitution UCSA/SECO/Verlustanteil UCSA/SECO	-2'150.00	-14'450.00
Récup. nette des pertes s/cautionnement CR/ Nettoergebnis aus Rückvergütung bestehender Verluste CR	2'150.00	14'450.00
Commissions garanties/Kommissionen aus Baugarantien	297'056.87	243'315.27
Attribution à la provision pour garanties/Zuweisung an Rückstellungen Baugarantien	F) 0.00	-550'000.00
Résultat net sur garanties/Nettoergebnis aus Baugarantien	297'056.87	-306'684.73
Commissions caut. + tourisme/Kommissionen aus Bürgschaften und Tourismus	258'403.40	282'733.46
Rémunération CR/Rückübertragung CR	141'028.00	111'810.20
Autres produits/Übrige Erträge	-611.62	4'016.35
TOTAL DES REVENUS/TOTAL ERTRÄGE	2'263'554.58	1'781'896.48
Charges de personnel/Personalkosten	1'478'528.57	1'296'224.47
Honoraires et frais CA/Sitzungen VR und Kommission	184'847.80	144'997.66
Frais de locaux/Miete u. Kosten Räumlichkeiten	25'615.98	25'830.98
Frais de promotion et déplacement/Werbe- u. Reisespesen	3'707.86	6'941.06
Administration et communication/Administration und Kommunikation	115'209.06	85'455.50
Perte sur débiteurs et var. du croire/Debitorenverluste u. Veränderung Delkredere	12'015.93	40'585.66
Amortissements/Abschreibungen	43'100.00	44'153.65
TOTAL DES CHARGES/TOTAL AUFWÄNDE	1'863'025.20	1'644'188.98
RÉSULTAT D'EXPLOITATION/BETRIEBSERGEBNIS	400'529.39	137'707.51
Recettes locatives/Mietertrag	57'800.00	57'800.00
./. Charges d'immeuble/Gebäudeaufwand	-17'763.73	-17'414.78
./. Amortissement s/immeuble/Gebäudeabschreibung	-26'500.00	-27'500.00
Résultat hors exploitation/Betriebsfremder Erfolg	13'536.28	12'885.23
Produits des titres et intérêts/Wertschriftenertrag und Zinsen	266'711.29	221'978.44
Plus-value/moins-value(-) s/titres/Wertsteigerung/-minderung Wertschriften	-185'307.73	1'366'596.44
Var. de la provision sur placement / Veränderung Wertberechtigung Wertschriften	-93'774.05	-1'207'958.49
Charges financières/Finanzaufwand	-58'341.92	-73'424.82
Résultat financier/Finanzergebnis	-70'712.41	307'191.57
Produits exceptionnels, uniques ou hors période/ Ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Ertrag	G) 0.00	1'558.00
./. Charges exceptionnelles, uniques ou hors période/ Ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Aufwand	H) -15'652.25	-78'261.30
Résultat exceptionnel, unique ou hors période/ Ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Erfolg	-15'652.25	-76'703.30
RÉSULTAT AVANT IMPÔT/ERGEBNIS VOR STEUERN	327'701.00	381'081.00
./. Impôts directs/Direkte Steuern	57'000.00	62'664.10
RÉSULTAT NET/NETTOERGEBNIS	270'701.00	318'416.90

ANNEXE ANHANG

1. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS ANGABEN ÜBER DIE IN DER JAHRESRECHNUNG ANGEWANDTEN GRUNDSÄTZE

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi suisse, en particulier des articles régissant la comptabilité commerciale et la présentation des comptes annuels du Code des obligations (art. 957 à 962).

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 962) erstellt.

2. COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE D'EXPLOITATION ERLÄUTERUNGEN ZU BILANZ- UND ERFOLGSRECHNUNGSPOSITIONEN

	31.12.20	31.12.19
A) Répartition des titres et placements / Verteilung der Wertschriften und Anlagen		
Obligations Fr. / Obligationen Fr.	Fr. 3'562'082	Fr. 3'478'936
Obligations monnaie étrangère / Obligationen Fremdwährung	Fr. 330'793	Fr. 325'983
Actions suisses / Schweizerische Aktien	Fr. 5'310'584	Fr. 6'634'889
Actions étrangères / Fremde Aktien	Fr. 1'164'961	Fr. 44'951
Fonds de placements / Anlagefonds	Fr. 4'146'590	Fr. 4'085'190
Fonds immobiliers / Immobilienfonds	Fr. 2'298'815	Fr. 2'289'151
Fonds alternatifs / Alternative Fonds	Fr. 180'432	Fr. 223'362
	Fr. 16'994'257	Fr. 17'082'462
Dès 2019, les placements font l'objet d'une provision sur titre qui neutralise les plus-values non réalisées pour les positions concernées. Ab 2019 unterliegen die Wertschriften einer Rückstellung, die die nicht realisierten Kapitalgewinne für die betroffenen Positionen kompensiert.		
B) Répartition des prêts à long terme / Verteilung der langfristigen Darlehen		
Fonds d'investissement / Investitionsfonds	Fr. 6'530'241	Fr. 5'705'023
Fonds d'amorçage / Seed money Fonds	Fr. 1'808'818	Fr. 1'736'849
Fonds de soutien / Unterstützungsfonds	Fr. 3'417'500	Fr. 2'726'000
Fonds du tourisme / Tourismusfonds	Fr. 21'358'000	Fr. 17'893'000
Fonds Remontées mécaniques / Fonds für die Bergbahnen	Fr. 9'825'000	Fr. 0
Autres / Andere	Fr. 550'000	Fr. 50'000
	Fr. 43'489'559	Fr. 28'110'872
C) Répartition des participations (à caractère durable, découlant du contrat de prestations avec l'Etat du Valais) Aufteilung der Beteiligungen (fortdauernd, aus dem Leistungsvertrag mit dem Staat Wallis)		
Fonds d'investissement / Investitionsfonds	Fr. 1'203'449	Fr. 1'177'099
Fonds d'amorçage / Seed money Fonds	Fr. 690'782	Fr. 690'782
Participation Cautionnement romand / Bürgschaft Westschweiz Beteiligung	Fr. 1'000'000	Fr. 1'000'000
	Fr. 2'894'231	Fr. 2'867'881
D) Répartition des fonds engagés / Verteilung der zugewiesenen Mittel		
Cofinancements / Mitfinanzierungen	Fr. 1'661'081	Fr. 779'545
Prise en charge des intérêts / Zinskostenbeiträge	Fr. 236'000	Fr. 253'212
Contributions cas de rigueur / Beiträge Härtefälle	Fr. 2'470'000	Fr. 0
Fonds d'amorçage / Seed money Fonds	Fr. 2'697'201	Fr. 2'695'231
Fonds de soutien / Unterstützungsfonds	Fr. 4'467'500	Fr. 2'726'000
Fonds Remontées mécaniques / Fonds für die Bergbahnen	Fr. 12'825'000	Fr. 0
Fonds du tourisme / Tourismusfonds	Fr. 24'958'000	Fr. 27'743'000
	Fr. 49'314'782	Fr. 34'196'988
E) Sur la base d'une évaluation systématisée du risque pour chaque investissement, invest. conditionnels inclus. Auf der Basis einer systematischen Risikoevaluation für jedes Investment, bedingte Verpflichtungen inbegriffen.		
F) Provision globale de 4.00% des engagements en cours (2019 : 4.95%). Objectif de 5.00% visé à terme. Globale Rückstellung um 4.00% der eingesetzten Mittel (2019 : 4.95%). Mittelfristiges Ziel um 5.00%.		
G) Produits exceptionnels / A.o. Ertrag		
Remboursement d'assurance / Kostenrückerstattung Versicherung	Fr. 0	Fr. 1'558
	Fr. 0	Fr. 1'558
H) Charges exceptionnelles / A.o. Aufwandes		
Provision pour grosses réparations / Rückstellung für Grossreparaturen	Fr. 15'652	Fr. 78'261

3. LA MOYENNE ANNUELLE DES EMPLOIS À PLEIN TEMPS NE DÉPASSE PAS LE SEUIL DE 10. DER JAHRESDURCHSCHNITT DER VOLLZEITSTELLEN LIEGT NICHT ÜBER DEM RICHTWERT 10.				
4. ACTIONS PROPRES / EIGENE AKTIEN				
	Fr.	29'020	Fr.	29'020
Nbre d'actions / Aktienzahl		850		850
Acquisitions de la période / Anschaffungen während der Periode*		0		52
Aliénations de la période / Veräusserungen während der Periode		0		0
*2019: 52 actions cédées gratuitement à CCFSA / 52 Aktien unentgeltlich abgetreten an die CCF AG				
5. TOTAL DES ENGAGEMENTS DE CCF SA SOUS FORME DE CAUTIONNEMENTS, GARANTIS PAR L'ETAT DU VALAIS BÜRGSCHAFTSVERPFLICHTUNGEN DER CCF AG, ABGESICHERT VOM STAAT WALLIS				
Total des cautionnements LPEC / Total der Bürgschaften WFG	Fr.	14'323'661	Fr.	10'701'094
Dossiers / Gesuche		33		27
Total des cautionnements touristiques / Total der Bürgschaften Tourismus	Fr.	24'469'450	Fr.	24'332'916
Dossiers / Gesuche		28		26
6. TOTAL DES ENGAGEMENTS DE CCF SA SOUS FORME DE GARANTIES DE CONSTRUCTIONS TOTAL VERPFLICHTUNGEN AUS BAUGARANTIE CCF				
Total des garanties / Total der Garantien	Fr.	35'155'621	Fr.	28'282'490
Nombre / Anzahl		1'863		1'909
7. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE VERBINDLICHKEITEN GEGENÜBER EINRICHTUNGEN DER BERUFLICHEN VORSORGE				
	Fr.	18'543	Fr.	14'653
8. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS / BEDINGTE VERPFLICHTUNGEN				
	Fr.	550'000	Fr.	600'000
Dossiers / Gesuche		3		2

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN ANTRAG DES VERWALTUNGSRATES ÜBER DIE VERWENDUNG DES BILANZGEWINNES

En Fr. / In Fr.

BÉNÉFICE DISPONIBLE / BILANZGEWINN	31.12.20
Bénéfices cumulés / Kumulierte Gewinne	167'982.51
Bénéfice de l'exercice / Jahresgewinn	270'701.00
SOLDE À DISPOSITION / BILANZGEWINN	438'683.51
PROPOSITION D'UTILISATION / ANTRAG ÜBER DIE VERWENDUNG	
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice / Zuweisung an die gesetzliche Gewinnreserve	14'000.00
Dividende actionnaires B 3 % / Dividende B-Aktionäre 3 %	217'155.00
Report à compte nouveau / Vortrag auf neue Rechnung	207'528.51
TOTAL	438'683.51

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 15 avril 2021

BDO SA
Bastien Forré,
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Loïc Rossé,
Expert-réviseur agréé

BERICHT DER REVISIONSSTELLE

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT SA bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften und den Statuten verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung eines internen Kontrollsystems mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstossen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Verwaltungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstossen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer das interne Kontrollsystem, soweit es für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit des internen Kontrollsystems abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung gemäss Revisionsaufsichtsgesetz (RAG) und die Unabhängigkeit (Art. 7Z8 OR) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

In Übereinstimmung mit Art. 7Z8a Abs. 1 Ziff. 3 OR und dem Schweizer Prüfungsstandard 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben des Verwaltungsrates ausgestaltetes internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Ferner bestätigen wir, dass der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinnes dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht, und empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Sitten, 15. April 2021

BDO AG

Bastien Forré,

Leitender Revisor

Zugelassener Revisionsexperte

Loïc Rossé,

Zugelassener Revisionsexperte

CONSEIL D'ADMINISTRATION VERWALTUNGSRAT

Jean-Pierre MORAND

Président - Associé du cabinet d'avocats Kellerhals Carrard

Präsident - Partner der Anwaltskanzlei Kellerhals Carrard

Mischa IMBODEN

Vice-Président - Associé de TRAG Treuhand & Revisions AG

Vize-Präsident - Mitinhaber der TRAG Treuhand & Revisions AG

Olivier BENEY

Secrétaire général du Département de la sécurité,
des institutions et du sport

Generalsekretär des Departements für Sicherheit,
Institutionen und Sport

Andreas BINER

Président de Matterhorn Group AG

Präsident der Matterhorn Group AG

Gabriel DÉCAILLET

Directeur du Bureau des Métiers

Direktor des Walliser Arbeitgeberverbands

Gabriel EPINEY

Directeur, Responsable Clientèle privée Valais, UBS Switzerland

Direktor, Leiter Privatkunden Wallis, UBS Switzerland

Patricia LORENZ

CFO de Mimotec SA

CFO der Mimotec SA

Mauricio RANZI

Directeur de CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA

Direktor der CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA

Oliver SCHNYDER

Membre de la Direction générale de la Banque Cantonale du Valais

Mitglied der Generaldirektion der Walliser Kantonalbank

EXPERTS CONSULTATIFS BERATUNGSEXPERTEN

Le CCF peut faire appel à des experts consultatifs dans différents domaines de compétences:

Die CCF AG kann sich an beratende Experten in verschiedenen Fachbereichen wenden:

Sergio SCHMID

Responsable de l'institut Technologies du vivant, HES-SO Valais/Wallis

Leiter des Instituts Life Technologies, HES-SO Valais/Wallis

Pour les secteurs suivants: chimie, biotechnologies, alimentaire, science de la vie

Für folgende Bereiche: Chemie, Biotechnologie, Lebensmittel, Life Sciences

Fabrice ALLEGRO

Chief Marketing & Digital Officer - VisilabGroup

Pour les secteurs suivants: marketing, retail, télécommunications, nouvelles technologies de l'information

Für folgende Bereiche: Marketing, Retail, Telekommunikation, neue Informationstechnologien

Medard HEYNEN

CEO de BKW Valais SA

CEO der BKW Wallis AG

Pour les secteurs suivants: technologies, énergie

Für folgende Bereiche: Technologie, Energie

François GESSLER

Diplômé de l'école hôtelière de Lausanne, Maître d'enseignement HES, ancien président de GastroValais

Diplomierter der Hotelfachschule Lausanne, Dozent in FH, ehemaliger Präsident von GastroValais

Pour les secteurs suivants: hôtellerie et restauration

Für folgenden Bereich: Hotellerie und Gastronomie

COLLABORATEURS/TRICES MITARBEITER/INNEN

Jacques METRAILLER (Directeur / Direktor)

Gérard HERTLI (Directeur-adjoint / Vizedirektor)

Irene RIEDER (Membre de la Direction - Responsable Haut-Valais / Mitglied der Direktion - Verantwortliche Oberwallis)

Milena BINER

Sébastien BLATTER (dès le/ab dem 1.07.2020)

Céline DUPERREX (dès le/ab dem 1.01.2020)

Sibylle GRANDIDIER

Céline REMONDEULAZ

Damien ROCH

Ralph TSCHOPP